



## **Vente de bois de chauffage par** **Adjudication**

**Le Samedi 1er février 2025 à 10h00**  
**A la salle du Millenium**

<b>Mise en vente :</b>	<b>18 lots de déchets de coupes</b> <b>8 lots de grumes débardées</b>
------------------------	--

**Pour toute information :**

Jean-Philippe SCHMITT, chef de triage ONF

Tél : 06.24.50.15.40 ou [jean-philippe.schmitt@onf.fr](mailto:jean-philippe.schmitt@onf.fr)

ou

Jean-Claude KREBS, adjoint au Maire. Tél : 06.15.41.17.05

**Les produits objets de la présente vente sont réputés destinés à un usage privé et en aucun cas à la revente.**

1. LE DELAI D'ENLEVEMENT est fixé impérativement au **26 avril 2025**. Aucune prolongation de délai ne sera accordée. En cas d'empêchement majeur, une demande devra être réalisée auprès de la Commune et de l'ONF.» On vous encourage donc à ajuster le nombre de lots que vous achetez par rapport à ce que vous pouvez faire.

## 2. DELIMITATION

Les lots sont délimités à l'aide de peinture.

## 3. CONDITIONS DE LA VENTE

### 1. Clauses particulières

- Tous les produits non enlevés de la coupe doivent être dispersés sur le lot hors layons.
- Les tracteurs doivent rester impérativement sur les pistes et cloisonnements existants pour éviter d'endommager les jeunes plants et limiter le tassement au sol.
- La vidange des bois devra se faire impérativement par temps sec.
- Le port des équipements de protection individuelle est désormais obligatoire. Le formulaire spécifique devra être signé par le cessionnaire.

### 2. Clauses financières

- Les prix sont calculés TTC (T.V.A. au taux de **20%** à ajouter au prix annoncé lors de l'adjudication pour les déchets de coupe **ET** pour les grumes).
- Délai et lieu de paiement : le jour même de la vente et uniquement par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public

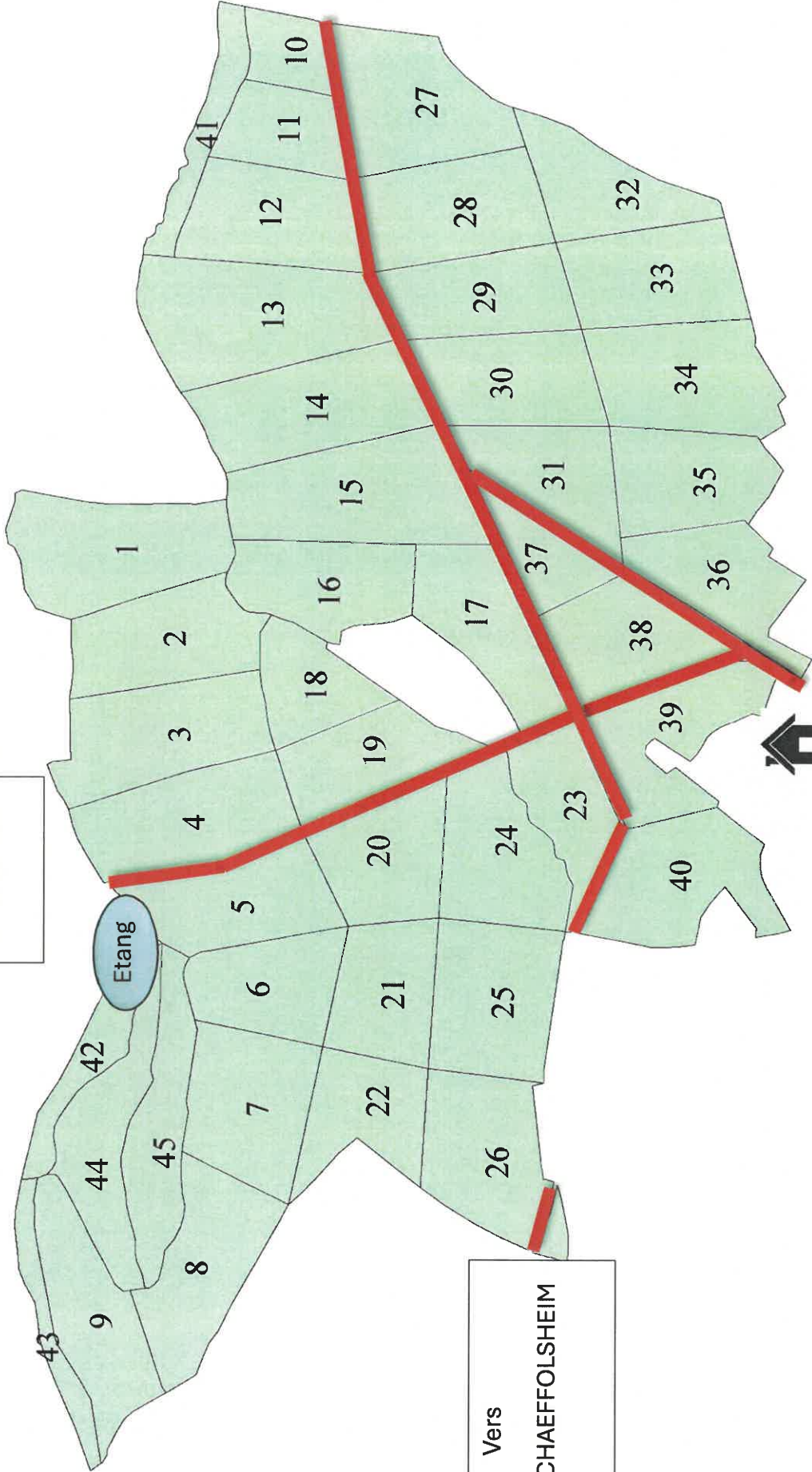
### 3. Conditions générales

- Le transfert de propriété des bois s'effectue à la signature du contrat de vente et après paiement du lot. L'acquéreur devra en être porteur et sera tenu de le présenter à toute demande d'un agent de l'ONF.
- Le travail est interdit : les dimanches et jours fériés et les jours de chasse en battue affichés en mairie et sur le tableau d'affichage rue Principale.
- Attention à la régénération naturelle et aux plantations lors de l'exploitation.
- Une attention particulière devra être portée aux arbres d'avenir, cerclés à la peinture, qui ne devront pas être abîmés pendant l'exploitation et la vidange des bois.
- Les feux, même pour le repas, sont interdits.
- Une attention particulière à la sécurité est exigée pour les lots situés en bord de route.



Forêt communale de  
67500 WEITBRUCH

Vers  
HAGUENAU



Vers  
BISCHWILLER

Vers  
WEITBRUCH

Maison forestière

Vers  
NIEDERSCHAEFFOLSHEIM

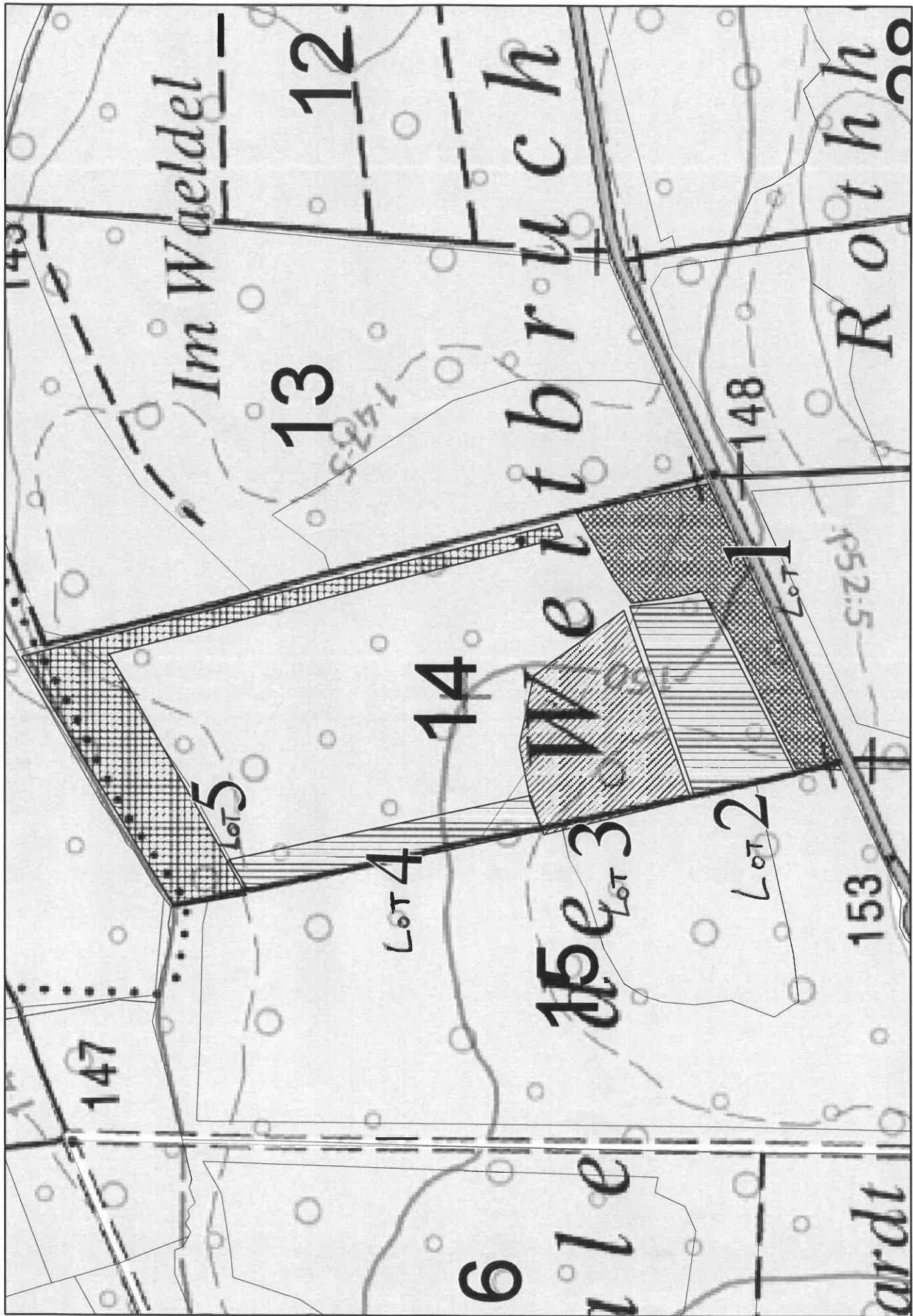
Forêt Communale de  
Weitbruch  
599 ha 63 a

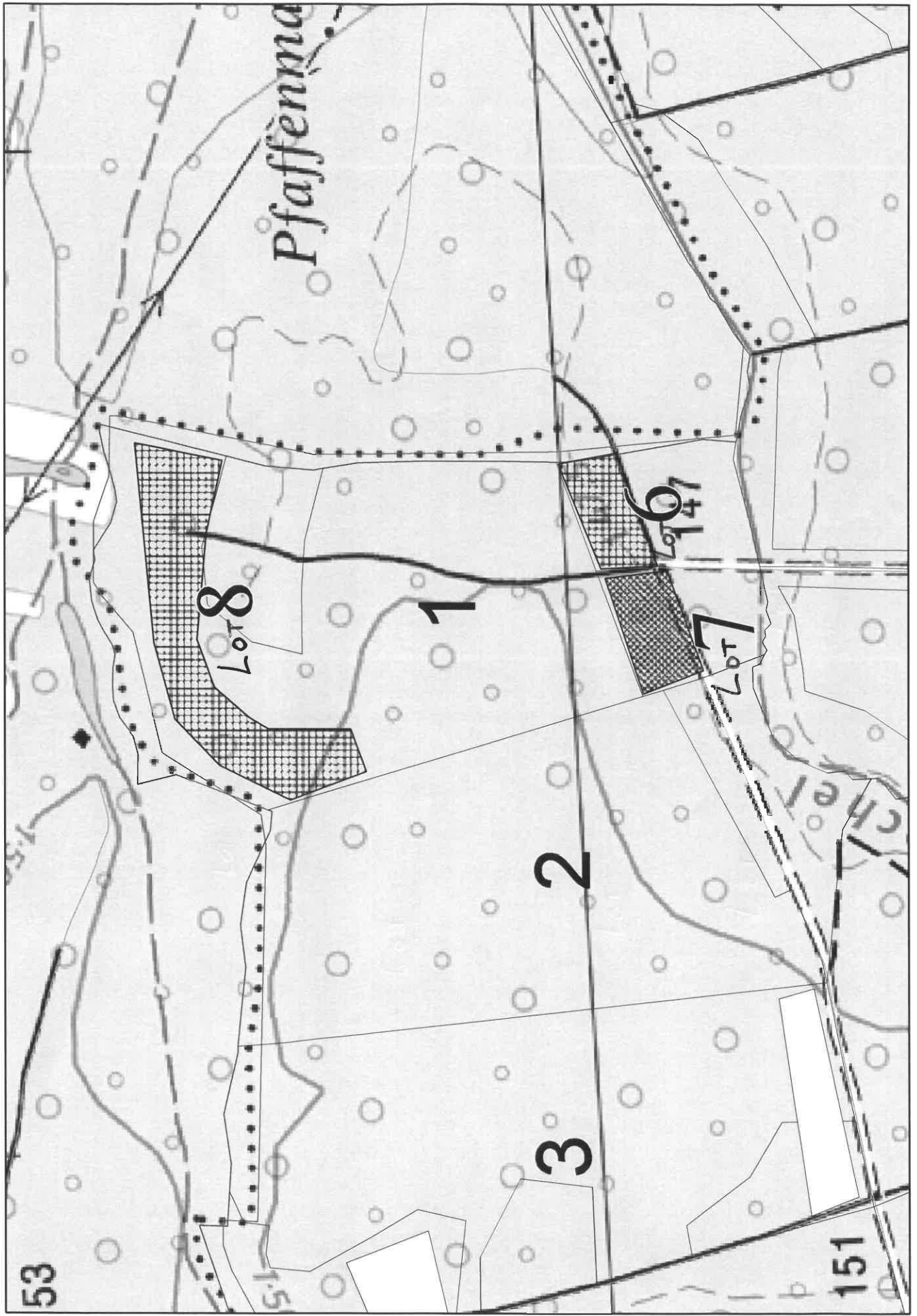
0 100 200 300 400 500 Mètres  
N  
Lambert II

## Lot de fond de coupe et bois sur pied

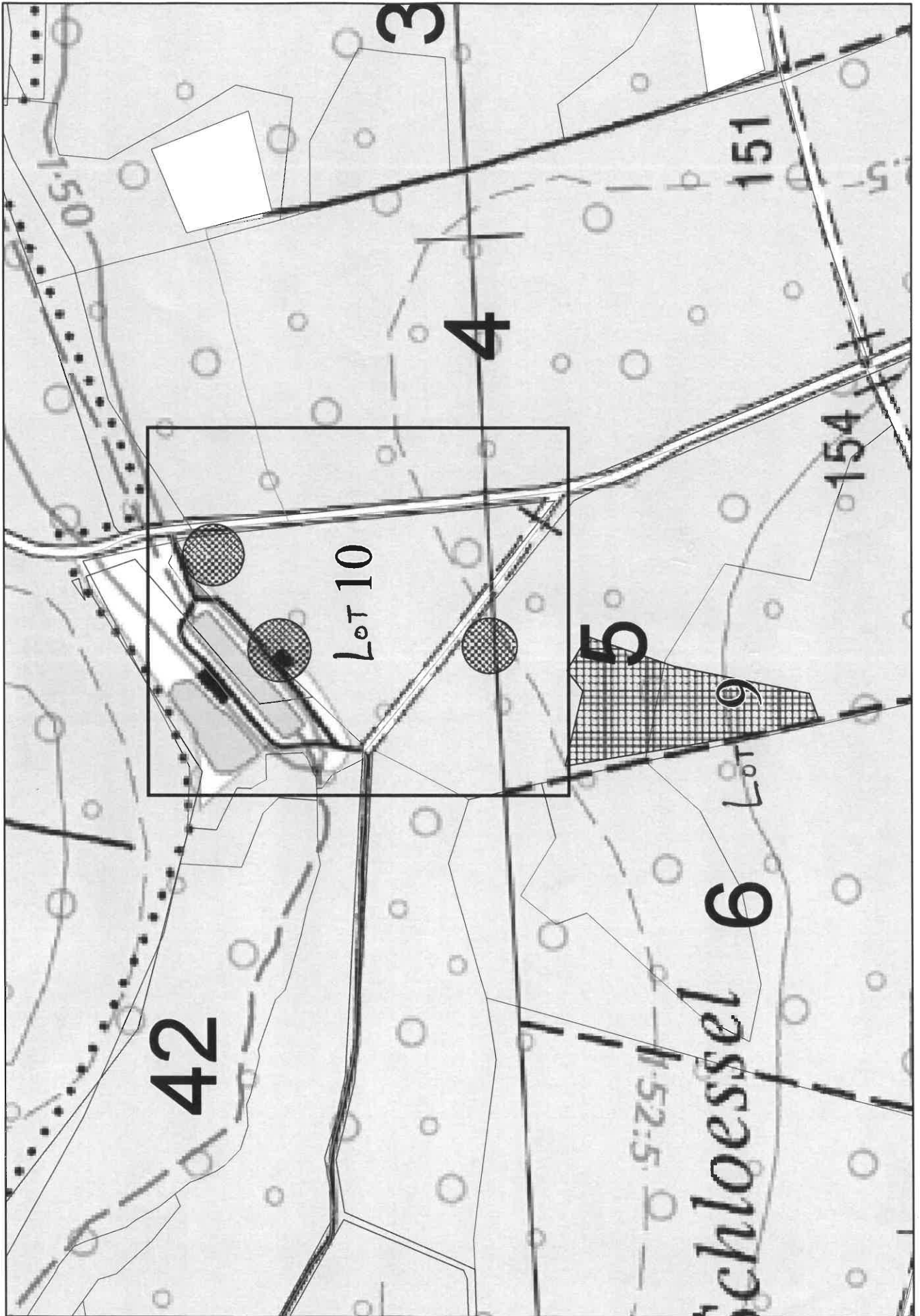
**La circulation, sur l'ensemble des lots de bois se fera exclusivement sur les cloisonnements**  
**Les bois marqués à la peinture d'un trait rouge ou d'un diamètre supérieur à 25 cm à 1,3 m du sol ne font pas partie de la vente et resteront sur pieds**  
**Les rémanents d'un diamètre inférieur à 7 cm resteront au sol.**

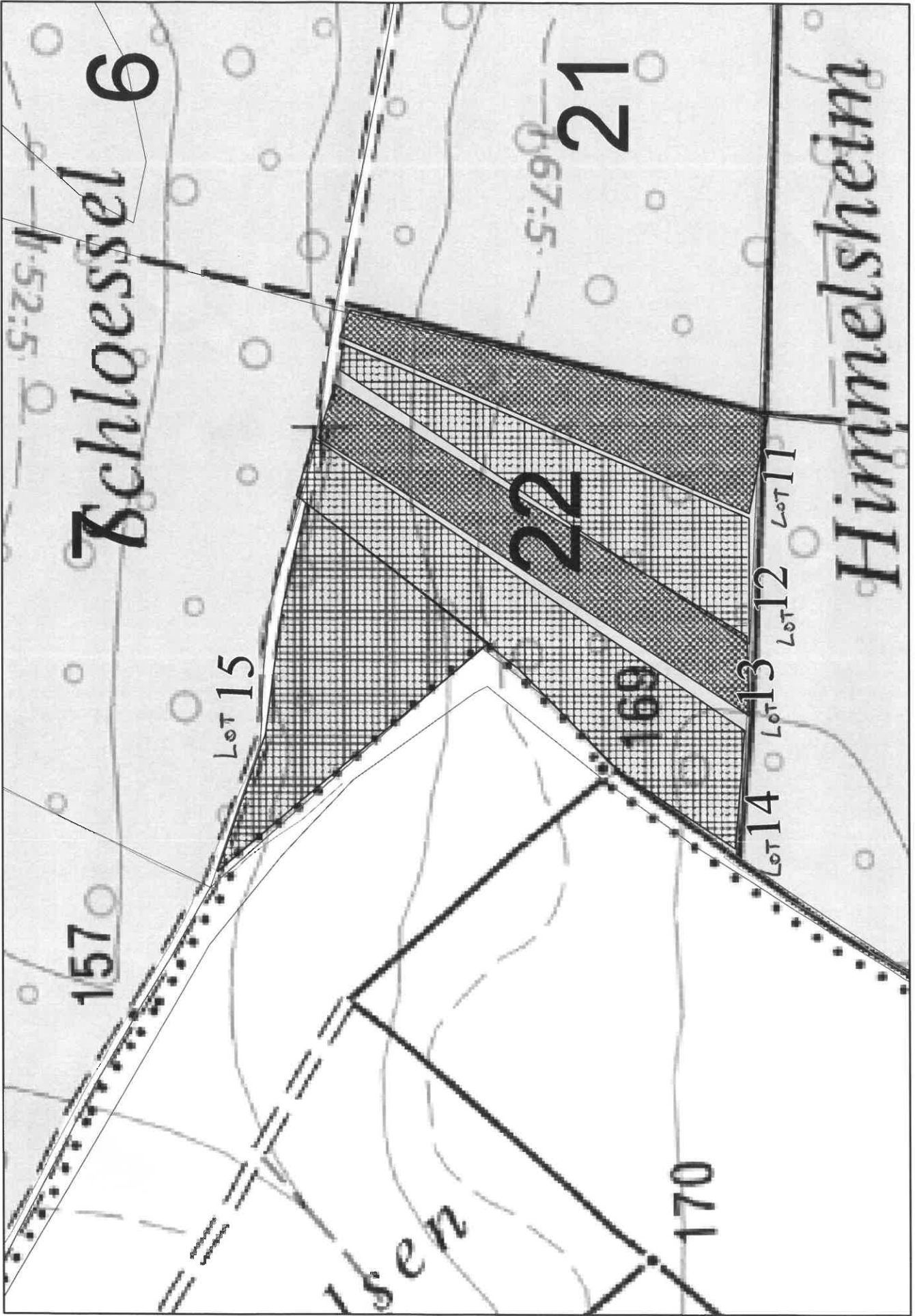
N° du lot	Parcelle	Observations
1	14	Les bois marqués d'un point rouge font partie de la vente
2	14	Les bois marqués d'un point rouge font partie de la vente
3	14	Les bois marqués d'un point rouge font partie de la vente
4	14	Les bois marqués d'un point rouge font partie de la vente
5	14	Les bois marqués d'un point rouge font partie de la vente
6	1	Les bois marqués d'un point rouge font partie de la vente
7	1	Les bois marqués d'un point rouge font partie de la vente
8	1	Les bois marqués d'un point rouge font partie de la vente
9	5	Les bois marqués d'un point rouge font partie de la vente
10	5	Les bois marqués d'un point rouge font partie de la vente
11	22	
12	22	
13	22	
14	22	
15	22	
16	40	chablis
17	20	
18	26	chablis



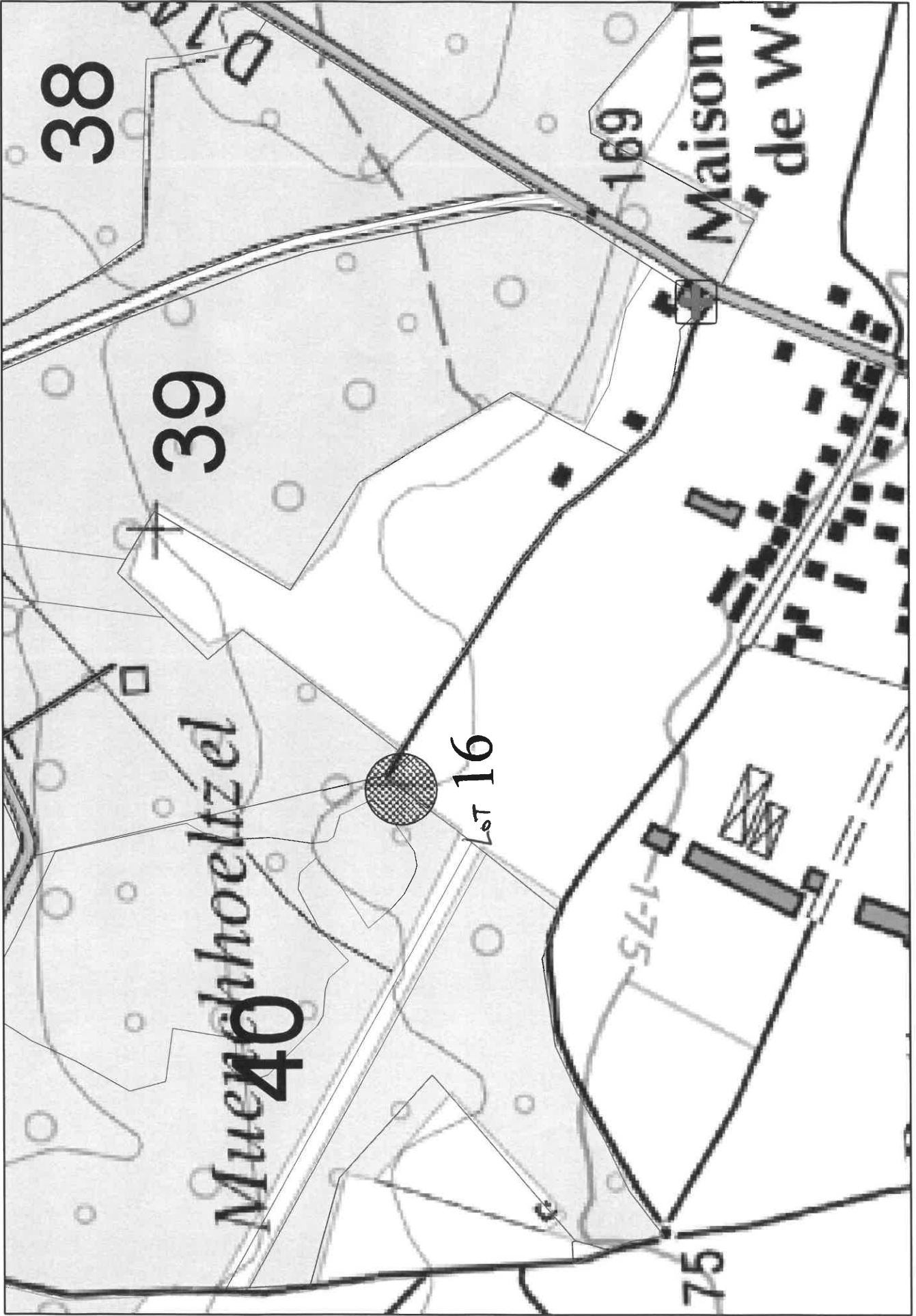










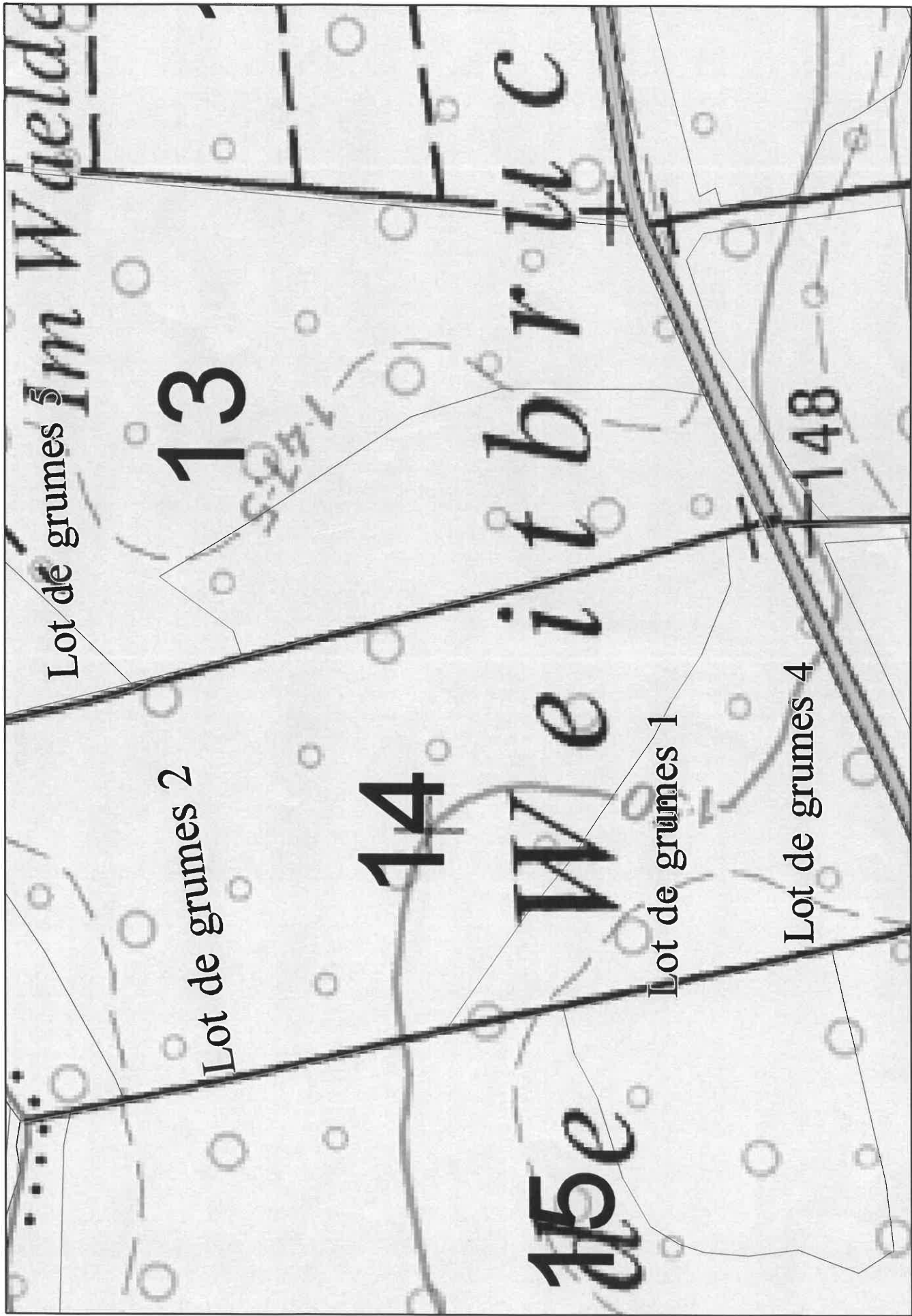




## Lots de grumes FC Weitbruch

N° du lot	Parcelle	nombre de pièces	Volume (m3)*	Observations
1	14	21	8,32	Chêne, Hêtre, Pin
2	14	28	11,18	Pin, aulnes, Epicéa, bouleau, hêtre, merisier, chêne
3	1	17	13,27	Hêtre
4	14	34	13,11	Charme, Chêne, Hêtre, Pin
5	14	14	6,27	Pin, Hêtre, Aulne, Epicéa, Merisier
6	1	12	10,2	Hêtre, Pin
7	1	10	11,3	<i>Sur 2 polders</i> Hêtre, Pin
8	5	8	14,7	Chêne, Hêtre, Pin

\* les volumes et essences sont donnés à titre indicatif et ne sont nullement contractualisables.



Lot de grumes 5  
Im Waelde

13

Lot de grumes 2

14

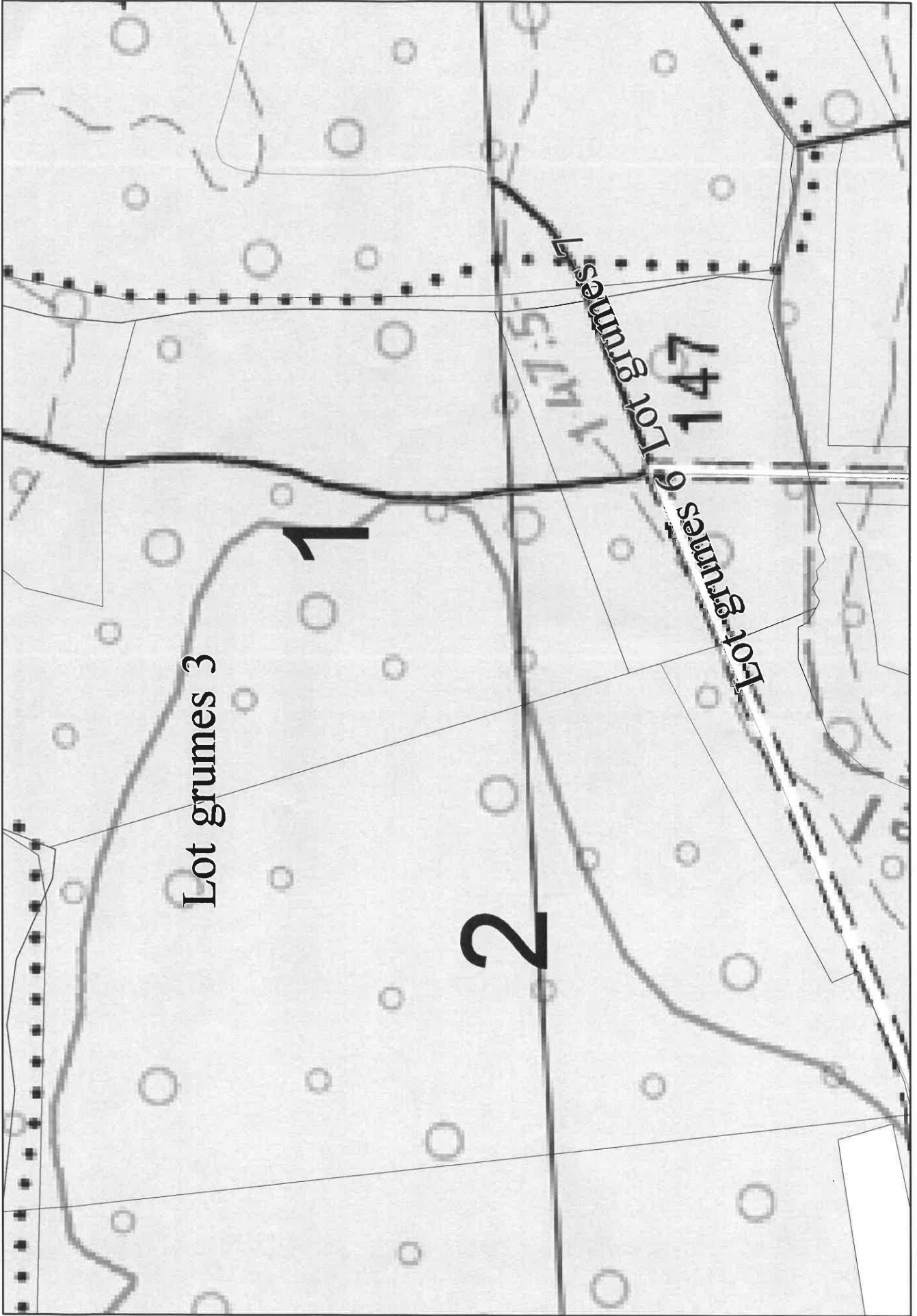
Lot de grumes 1

Lot de grumes 4

148

Abc

W e i t b r u c



Lot grumes 3

1

2

Lot grumes 7

147

Lot grumes 6



